



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260420-2026-049-AR
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

PUBLIE LE

20 AVR. 2026

N°2026-049

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T) DE LA MÉTROPOLIS DU GRAND PARIS

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUICHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GOUPIL, M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 36

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 5217-1 et suivants ;

Vu le code général des Impôts notamment l'article 1609 nonies C IV ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et portant création au 1er janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris ;

Vu le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne.

Vu la délibération n°CM2016/04/04 du Conseil métropolitain du 1er avril 2016 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) et décidant qu'elle sera composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacun des conseils municipaux des communes membres de la métropole du Grand Paris.

Considérant qu'une CLECT a été créée entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres,

Considérant, conformément à l'article précité du code général des impôts, qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Considérant que dans la délibération du Conseil de la métropole, il est demandé aux conseils municipaux des communes membres de la métropole de procéder à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT.

Considérant le résultat du scrutin public auquel il a été procédé.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE pour représenter la ville de Champigny sur Marne au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de la Métropole du Grand Paris :

- Madame Aurore THIROUX en qualité de titulaire,
- Madame Sophie AMAR en qualité de suppléante.

A l'unanimité,

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF

